

hollando-belge, qui n'indemniserait pas la confédération germanique de la manière dont elle veut être indemnisée, équivaldrait à la guerre, à cette guerre générale dont personne ne veut, et dont il me semble que la Belgique doit vouloir moins que personne, pour des raisons excellentes et que j'aurais le courage de faire connaître, afin qu'on le redise à la Belgique. Or, la guerre générale, je ne la désire ni ne la redoute, et je ne pense pas qu'on doive tout faire ou tout souffrir pour l'éviter. Mais encore, faut-il que la chose en vaille la peine; et en conscience, ce qui reste à résoudre de la question belge, ce qui fait l'objet du débat entre la Belgique et la Hollande, ce que la Belgique réclamera auprès de la conférence de Londres, ne me paraît pas remplir cette condition.

EXPÉDITION RUSSE DANS LA MER CASPIENNE.

A propos des dernières nouvelles de Perse, et tout en repoussant comme prématurée la nouvelle de l'occupation de Téhéran par les Russes, un journal publie quelques renseignements bons à connaître :

« Lorsque les Russes voudront s'emparer de Téhéran, personne ne leur disputera le chemin..... Le roi de Perse a des Russes à son service, et il compte comme protecteurs et comme alliés ceux qui sont cantonnés sur son territoire; si, à Londres, on n'a pas voulu s'en apercevoir, c'est qu'on a toujours espéré vaincre en habileté le cabinet de Saint-Petersbourg, s'assurer définitivement de Runjet Sing et d'autres alliés sur lesquels l'Angleterre compte vers l'Indus, et retarder enfin une lutte que l'on voit aujourd'hui devenir imminente.

» Au surplus, l'expédition des Russes sur la Caspienne est bien faite pour accroître les inquiétudes en Angleterre. Le cabinet de Saint-Petersbourg qui s'entend à imposer silence et à endormir ceux qui devraient ouvrir les yeux, a fait son possible pour dérober à l'Europe la connaissance de cette expédition. On a été instruit à Londres et à Paris, mais on n'a rien dit, comme si l'on gagnait quelque chose en se taisant.

» Le but ostensible de l'expédition est d'aller châtier les Baschkirs et les Turkomans qui ont pillé les caravanes d'Orenbourg, et de reprendre les prisonniers russes qu'ont fait les Tatars de Khiva. Huit à 10,000 hommes y sont employés, avec de l'artillerie, des fusées à la congève, etc. Partie des bords de l'Oural, cette petite armée a dû traverser le Korkaia, et passer entre la mer Caspienne et le lac Aral. De ce point et après avoir atteint Khiva, elle peut se diriger soit sur le Dahistan et le Mazendran, soit sur le Khorasan où est campé le roi de Perse, bien qu'il ait renoncé à prendre Hérat la capitale. Une flotte, qui commande à toute la mer Caspienne, doit approvisionner et secourir au besoin les troupes expéditionnaires le long du littoral oriental.

» Il n'est pas possible de ne pas comprendre que les frais d'une telle expédition ne seront point payés par les Tatars et les Turkomans, et qu'elle a pour objet d'amener 8.000 hommes dans des provinces où ils soient à portée de combiner leurs mouvemens avec les troupes russo-persanes, ou avec les bataillons russes qui sont déjà à Derbent, à Bakou, à Recht, etc. Il n'est pas possible de ne pas voir que le roi de Perse n'est qu'un instrument de la Russie, ses soldats une avant-garde et son territoire un point d'appui contre l'Inde. »

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE DE MEUBLES ET DE MARCHANDISES.

JEUDI, 26 juillet 1838, à deux heures de relevée et jours suivans, à la requête de monsieur Triacca, syndic provisoire de la faillite du sieur Jean Meyer, ci-devant marchand à Clausen, il sera, par le ministère du greffier soussigné, procédé à la vente à l'enchère du mobilier et des marchandises d'usage provenant de ladite faillite. Cette vente aura lieu chez le sieur Hilaire Kohner, sur la place Guillaume. DUBAING.

VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE

D'UNE MAISON D'HABITATION,

Conformément à la loi du 12 juin 1816.

JEUDI, 2 août prochain, à deux heures de relevée, le notaire soussigné, à ce commis par jugement du tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, en date du 27 juin écoulé, procédera à la vente par adjudication publique et définitive, à plusieurs années de crédit et sous d'autres conditions avantageuses pour l'acquéreur, d'une MAISON d'habitation, sise au Paffenthal, rue d'Eich, entre les propriétés de P. Most et J. Dommage, appartenant au sieur Mathias Theato, boucher au Paffenthal et à ses co-héritiers.

La vente aura lieu en la demeure dudit sieur Mathias Theato. Luxembourg, le 19 juillet 1838. MAJERUS, notaire.

Brasserie de Hollerich.

Les soussignés ont l'honneur d'informer MM. les marchands et consommateurs de bière, qu'à partir de ce jour ils sont en mesure de les satisfaire sous le rapport de la qualité et du prix, et qu'ils ne négligeront rien pour maintenir et augmenter la réputation déjà acquise à la bière de Hollerich. AUBRY et Cie.

VENTE DÉFINITIVE

D'UNE

Maison d'habitation,

Conformément à la loi du 12 juin 1816.

SAMEDI, 28 juillet courant, vers deux heures de relevée, le notaire soussigné procédera à la requête des conjoints OESTRINGER, de Luxembourg, à la vente définitive, par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à plusieurs années de crédit et sous d'autres conditions très-avantageuses,

D'une MAISON d'habitation, située en cette ville, Grand-rue, portant le n° 105, entre les propriétés des sieurs Schiltz et Berchem.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, où est déposé le cahier des charges.

Luxembourg, le 19 juillet 1838.

J. FUNCK, notaire.

A VENDRE

Deux beaux Chevaux de carrosse

de haute taille, âgés de sept ans et sous poil alezan doré.

S'adresser à M^r MOLITOR, propriétaire à Grévelds.

A LOUER pour le mois d'octobre prochain, un QUARTIER au premier, composé de six places, cuisine, cave et grenier. — S'adresser Marché-aux-Poissons, N° 314.

L'on peut se procurer chez le soussigné, rue de la Boucherie, à Luxembourg :

Un bel assortiment de toiles de ménage, de chanvre et lin, blanchies et non blanchies de différentes largeurs, ainsi que plusieurs sortes de laines du pays; lard et jambons de 1^{re} qualité, le tout en gros et en détail, aux prix les plus modiques. LAHAYE.

Bei dem Unterzeichneten, in der Fleischerzasse, in Luxemburg, findet man einen schönen Vorrath von gebleichter und nichtgebleichter Hanf- und Flachs-Leinwand, verschiedener Breite, wie auch mehrere Sorten Land-Wolle; Speck und Schinken, erster Qualität, alles im Großen und im Kleinen, zu den billigsten Preisen. L a b a y e

A LOUER, pour être occupé au premier août prochain, la maison PFEIFFER, ci-devant maison Mullendorff, dans la rue de Beaumont, N° 40, entre le sieur Clement et la veuve Wagner.

Les amateurs pourront convenir des conditions avec M. Simonis, au Marché-aux-Poissons.

Das Pfeiffersche, sonst Müllendorfsche Haus, in der Beaumonts-Gasse, N° 40, zwischen Herrn Clement und der Wittve Wagner, steht zu vermieten, und für den ersten künftigen August zu beziehen.

Ueber die Bedingungen mögen sich Liebhaber mit Herrn Simonis, auf dem Fischmarke, einigen.

Unterschiedene Friedrich Hohengarten, wohnhaft zu Luxemburg, in dem ehemaligen Esters-Hause, N° 82, hat die Ehre bekannt zu machen, daß er von heute ab, Pferde, zwei- und vierräderige, ein- und zweispännige Waagen, Char-à-bancs, etc, zu den billigsten Preisen, auf ein oder mehrere Tage, vermietet. Friedrich Hohengarten.

MERCURIALES. — 2^{me} QUINZAINE DE JUIN 1838.

| NATURE DES DENRÉES. | PRIX MOYENS PAR RASTÈRE, | |
|------------------------------------|--------------------------|--------|
| | Luxembourg. | Arlon. |
| Froment..... | 8 60 | 0 00 |
| Métail..... | 8 20 | 0 00 |
| Seigle..... | 0 00 | 0 00 |
| Orge..... | 5 41 1/2 | 0 00 |
| Avoine..... | 3 29 | 0 00 |
| Pois..... | 0 00 | 0 00 |
| Farine de froment..... | 0 00 | 0 00 |
| Farine de seigle..... | 0 00 | 0 00 |
| Pommes-de-terre d'été..... | 0 00 | 0 00 |
| Idem d'hiver..... | 0 00 | 0 00 |
| Beurre, la livre des P.-B..... | 0 66 | 0 00 |
| Foin, les 100 livres des P.-B..... | 3 68 | 0 00 |
| Paille, id. id. | 2 67 | 0 00 |
| Bois de hêtre, la corde..... | 4 15 | 0 00 |
| Id. de chêne..... | 0 00 | 0 00 |